



COMPETITIONS TERRITORIALES

HONNEUR PACAC PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR – CORSE

Gestion de la compétition par le Comité Territorial de Provence

REGLEMENTS SPORTIF et FINANCIER

Saison 2009/2010

- AVENANT N°1BIS -

Compléments d'informations par rapport à AVENANT N°1 – du 30/09/2009

Avenant N°1 :

Déplacement en Corse des équipes "Réserves" des clubs de Provence et de Côte d'Azur

- ♦ **En cas de défaite avec 0 point terrain**, les équipes "Réserve" se déplaçant en Corse bénéficieront d'un point terrain a minima.
- ♦ Les équipes "Réserve" *continentales* qui ne se déplaceront pas en Corse auront match perdu et marqueront 0 point terrain et 0 point de marque (pas de forfait comptabilisé).
- ♦ *Dans ce cas, l'équipe de BASTIA marquera 5 points terrain et 0 point de marque.*

Fait à Avignon
Le 07 janvier 2010

Louis PORETTI
Secrétaire Générale
Comité de Provence de Rugby